

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51
E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 11, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13
Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

DECISIONS/DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 17 mars 2016, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'accepter la création d'une fondation communale immobilière de droit public, dont une proposition de statuts a été annexée au rapport de la Commission ad hoc Maison de la douane.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'avaliser les critères d'attribution des logements du Centre de vie intergénérationnel, annexés au rapport de la Commission ad hoc Maison de la douane.
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, d'avaliser le cahier des charges du gérant du restaurant annexé au rapport de la Commission ad hoc Maison de la douane, qui sera finalisé en partenariat avec le candidat retenu par la commune.
- ✓ **Pris**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, une délibération décidant :
 1. D'ouvrir un crédit de CHF 1'500'000.- pour l'octroi d'un prêt à la société « Garage Bourgeois SA » destiné à financer les frais d'étude pour les phases projet et soumissions aux termes desquels une détermination précise des coûts du projet immobilier pourra être établie.
 2. De porter la dépense prévue au point 1 à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
 3. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt jusqu'à concurrence de CHF 1'500'000.- pour couvrir cette opération.
- ✓ **Donné mandat**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, au Conseil administratif d'étudier des solutions d'éclairage du cheminement allant de la patinoire à la route de St-Julien en passant entre les deux terrains synthétiques, sans que ces solutions ne nécessitent de fouilles.
- ✓ **Décidé**, par dix voix « pour », aucune voix « contre » et quatre abstentions, de donner son accord de principe à la poursuite du projet de permaculture sur la commune présenté par l'association «Nouvelles Graines ».
- ✓ **Décidé**, par 14 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de donner son accord de principe pour que soit effectuée l'étude de faisabilité du projet de toboggan aquatique élaboré dans le cadre de l'éducation citoyenne.



Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune.

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site de la commune : www.perly-certoux.ch

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL – 1^{ER} SEMESTRE 2016

Les séances sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

Les séances ont lieu à **20 heures** dans la salle du Conseil municipal dans le bâtiment de la Mairie :

Jeudi 19 mai (adoption des comptes 2015)

Jeudi 23 juin

ACTUALITES COMMUNALES

SAMEDI 7 MAI 2016 – FÊTE DU PRINTEMPS AVEC LES ASSOCIATIONS COMMUNALES

Dès 10h, avec le cortège du Feuillu, jusqu'à 17h30, la commune de Perly-Certoux invite tous ses habitants à venir fêter le Printemps samedi 7 mai 2016, dans l'enceinte du groupe scolaire.

A 13h30, remise du Mérite communal 2015, à la salle polyvalente.

Après l'assiette villageoise préparée par Certoux-Bouge, vous êtes invités à venir faire connaissance, de manière active ou plus simplement autour d'une table, avec les associations communales suivantes :

Le Bu Jutsu Ryu, La Girelle, Le Val de l'Aire, Les Moustiques, Nouvelles Graines, L'Ere des Belles, Le Tennis Club (TCPC), Le Club d'Aînés, Perly-Solidarité, Le Football Club (FCPC), Perly-sur-Scène, La Gym, Le Four à pain, La Devise, l'association des Restaurants scolaires, l'éZifinéraires, Les Sauterelles, L'Hippocampe Club. Partenaire de la commune pour les activités jeunesse, la **FAS'e** est également présente cette journée.

Au programme, jeux, bricolage pour les enfants ; pour tous : initiation au yoga, au tennis, à l'aquabike et aquapalmes, à la poterie. Démonstrations d'airtrack (gym), de Bu Jutsu Ryu, au foot.

A 15h30 : cours de gym géant ! (Prenez un linge)

A 17h : tous ensemble pour le Karaoké final !

Tenue de sport recommandée pour la journée !

Samedi 7 mai 2016, de 10h à 17h30

Perly-Certoux fête le printemps
Venez nombreux !



Assiette villageoise offerte à midi
La piscine et la patinoire ouvertes
tout l'après-midi

Programme au verso

A LA RECHERCHE DE « PETITS BOULOTS », LA FASE PROPOSE SES SERVICES

En qualité de travailleurs sociaux hors-murs (TSHM) actifs sur la commune de Perly-Certoux, affiliés à la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe), nous travaillons dans le but d'une réinsertion scolaire et/ou professionnelle, sociale, pour les jeunes de Perly-Certoux âgés entre 15 et 25 ans.

Nous encadrons ces jeunes dans un dispositif appelé « petits jobs », qui est un moyen de faire un travail d'accompagnement socio-éducatif.

Nous sommes en mesure d'effectuer les travaux suivants :

ramassage de feuilles tonte de gazon petits travaux de peinture en extérieur (barrières, portails murs) distribution de flyers distribution et collage d'affiches débarras de locaux lavage de voitures tous types de petits travaux à discuter !

Les jeunes en « petits jobs » sont au bénéfice d'un contrat réglementaire, ils sont assurés, encadrés et toujours accompagnés par des travailleurs sociaux. Le tarif horaire est de CHF 20.50.- Un devis sur mesure peut être fait.

Si vous êtes intéressés, prenez contact avec Alexandra Ecuyer 079.752.09.67 ou Djamel Tazamoucht 079.961.25.29.

Pour toute information complémentaire sur les travailleurs sociaux hors murs et notre structure, vous pouvez consulter notre site internet www.tshm-aire.ch

INFORMATIONS OFFICIELLES

TONDEUSE A GAZON

L'usage des tondeuses à gazon équipées d'un moteur à explosion est interdit le dimanche et les jours fériés ainsi que de 20h00 à 8h00, du lundi au samedi.

(Règlement concernant la tranquillité publique LF 3.10.03.art 10B)

TAILLES DES HAIES

Il est rappelé aux propriétaires, locataires ou fermiers, qu'ils sont tenus de couper à une hauteur de 4.50 au-dessus du sol les branches s'étendant sur la voie publique (routes cantonales, chemins communaux ou privés). Les haies doivent être taillées à 2m. de hauteur et ne pas empiéter sur la voie publique.

Dans les courbes, à l'intersection des routes ou lorsque la circulation l'exige, le département peut imposer la réduction de la hauteur des clôtures et des haies.

(Loi sur les routes L 1.10 art. 70 à 76)

GIAP – INSCRIPTIONS AU PARASCOLAIRE POUR L'ANNEE 2016-2017

Les inscriptions pour les activités parascolaires pour l'année 2016-2017 se prennent

SAMEDI 28 MAI DE 8H à 12H ET MERCREDI 1^{er} JUIN 2016 DE 16H à 20H (lieu affiché à l'école)

Il n'y a pas d'inscription à la rentrée. Toutefois, des inscriptions pourront être prises sur les lieux parascolaires, le premier jour d'école de 8h00 à 10h00 et de 18h00 à 19h00. Ces inscriptions sont soumises à la présentation d'un justificatif du besoin, selon la liste ci-dessous :

- changement de situation professionnelle (nouveaux horaires, nouvel emploi), horaires irréguliers ;
- changement de situation familiale (séparation) ;
- certificat médical ;
- changement de domicile (déménagement, arrivée en Suisse) ;
- recommandation des services sociaux.

Sans justificatif, l'inscription sera malgré tout enregistrée. Cependant, la prise en charge de l'enfant pourrait être reportée de deux mois, ceci afin de pouvoir adapter les ressources humaines aux besoins d'encadrement ainsi que les infrastructures, si cela est nécessaire.

Les inscriptions effectuées en cours d'année sont soumises à la même règle. Au terme des deux jours d'inscriptions, seul l'accueil pour raisons impératives et/ou en cas d'urgence est garanti.

Participation financière des parents

- CHF 3.00 pour l'accueil du matin (dès 7h du matin, réservé aux élèves du cycle élémentaire, soit 1P à 4P)
- CHF 4.50 pour la prise en charge pendant la pause de midi (RS).
- CHF 6.50 pour la prise en charge de la fin d'après-midi (AS).
- Les factures pour la prise en charge parascolaire sont envoyées trimestriellement par le GIAP.
- Des rabais ou des exonérations sont possibles.

Pour toute information complémentaire : M. Serge Eschler, responsable de secteur au N° 079/477.18.72, www.giap.ch

SUBVENTION CANTONALE POUR LA PROMOTION DU VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE (VAE)

La subvention cantonale de CHF 250.- est distribuée par la Mairie aux personnes qui achètent un vélo à assistance électrique (VAE) ou un kit neuf pour installer une assistance électrique sur leur vélo.

Cette subvention est également accordée lors de l'achat d'un cyclomoteur ou d'un motocycle (scooter) électrique neuf.

Se présenter à la Mairie avec la carte d'identité et l'original de la facture.

ENVIRONNEMENT 2016

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 21 mai

Samedi 2 juillet



Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 12 avril

Mardi 26 avril

Mardi 10 mai



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)

Levée de déchets verts et de cuisine :

Chaque lundi après-midi

(Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié)



Prochaines levées de verre :

Mardi 26 avril

Mardi 31 mai

Mardi 28 juin

En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale (parking de la chapelle)



ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :

Lu-Ven : 14h30 – 19h30

Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons et essayons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

A CONSERVER : LE DEPLIANT DES LEVEES 2016

Les Autorités tiennent à votre disposition un dépliant des levées 2016 des déchets sur la commune.

Un plan aide à repérer les écopoints implantés sur la commune, avec les sigles des déchets qui y sont acceptés.

A conserver toute l'année !



SAKATRI



Pour le tri sélectif chez soi !

Disponible gratuitement à la Mairie !

Un moyen pratique de trier à domicile, et d'initier aussi les enfants à cette démarche.